

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2012)
Heft: 4

Artikel: Le CRDC monte au front
Autor: Maillard, Antoine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514669>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



De gauche à droite, les intervenants du forum MILICA à Verte Rive : Pierre Streit, brigadier Jean-Philippe Gaudin, brigadier Jean-Paul Theler, Jean-Pierre Schaller.
Photos : A+V.

Politique de sécurité

Le CRDC monte au front

Lt col Antoine Maillard

Rédacteur adjoint, RMS – Défense

En 1992 déjà, le Comité Romand pour une Défense nationale Crédible (CRDC) s'est levé contre le Groupe pour une Suisse sans Armée. Cette année-là, le GSsA menait campagne contre l'acquisition des F/A-18. Celui-ci avait en effet tiré les leçons de son échec de 1989 avec son initiative maximaliste visant à la suppression pure et simple de l'armée. Depuis, le GSsA a compris qu'une attaque frontale contre l'armée n'a aucune chance de succès.

En s'attaquant aux avions de combats, les opposants à l'armée s'en prenaient à un objectif certes limité mais symbolique. Ces ennemis de la patrie ont donc adopté une stratégie dite du « salami » : ils se concentrent sur des objectifs partiels, en espérant que la répétition des initiatives, qui permet à chaque fois d'instiller la désinformation dans les esprits, finira par aboutir à l'objectif final de l'abolition pure et simple de l'armée.

La mobilisation du CRDC a payé, car le peuple Suisse rejette cette initiative à 57%. Quand le GSsA remet le couvert en 2000 et 2001, encore une fois le CRDC se dresse sur sa route : les initiatives sont sèchement rejetées avec des scores de 77 et 78%.

La dernière initiative visant à la suppression de l'obligation de servir marque le retour du phénix. Sous la conduite du colonel EMG Gerald Vernez, qui rassemble les anciens encore vaillants et des nouveaux, le CRDC planche, dès le début 2011, sur la stratégie et les moyens à mettre en oeuvre pour contrer cette initiative sournoise. L'on réfléchit aussi à la pérennisation du groupe au-delà de l'initiative, afin que le CRDC devienne un acteur capable de participer, voire d'animer les débats relatifs à toutes les questions de sécurité et de défense.

C'est ainsi que le 22 mai 2012, après de nombreux mois de travail, l'Association CRDC est constituée en son siège de Verte Rive. Le souvenir du général Guisan, stature protectrice et déterminée, nous inspire et nous exhorte au courage.

C'est l'occasion pour l'équipe de se présenter en organisant un forum. Plus de 150 participants ont répondu à l'appel. Les intervenants sont les brigadiers Gaudin et Theler,

ainsi que le colonel EMG Jean-Pierre Schaller et le major Pierre Streit.

L'initiative du GSsA

Après un mot d'accueil adressé par Gerald Vernez, Jean-Pierre Schaller nous guide dans le texte même de l'initiative. Pour ce faire il se livre à une quasi exégèse des dispositions actuelles de la Constitution fédérale (articles 57, 58 et 59). Il nous montre ainsi comment on peut, sous une apparence assez candide, procéder à une déconstruction en règle de notre armée de milice : en effet, l'article 58 qui prévoit que la Suisse dispose d'une armée et qui en décrit les missions -prévention de la guerre, protection du pays et de sa population et engagement subsidiaire au profit des autorités civiles- n'est pas touché par l'initiative. En revanche, l'article 59, qui pose le principe de l'obligation générale de servir, serait modifié comme suit : « Aucun citoyen Suisse n'est astreint au service militaire » et plus loin : « La Suisse a un service civil volontaire. » L'armée suisse est maintenue, pourquoi donc s'émouvoir ?

Parce qu'en supprimant la conscription, c'est non seulement l'armée qui serait affaiblie, mais la Confédération même, qui se verrait privée des moyens de remplir la mission que lui assigne la Constitution aux articles 2 et 57 : protection de la liberté, des droits du peuple, assurer l'indépendance et la sécurité du pays. Ce serait aussi déconstruire le système de milice, qui constitue le principe structurant du fonctionnement même de notre pays.

Nos quatre orateurs nous ont illustré les effets dévastateurs de cette initiative sur l'armée, sur la Confédération et sur la société.

D'une armée de volontaires à une armée de métier aux prestations réduites

Nous aurions donc une armée de volontaires miliciens, fort bien. L'expérience montre cependant que ce système, idyllique au premier regard, ne fonctionne pas. Le brigadier Gaudin nous le fait observer dans de nombreux

pays. Il nous signale que si la conscription obligatoire est en perte de vitesse dans le monde occidental, elle reste en vigueur dans les pays émergents. On se rappellera que dans l'histoire les puissances économiques ont toujours voulu s'affirmer simultanément comme puissances militaires, souvent pour s'assurer les approvisionnements nécessaires à leur économie en croissance. Les budgets militaires de ces puissances en devenir affichent donc des augmentations à la hauteur de leurs ambitions.

En Europe en revanche, on semble vouloir vivre éternellement sur les dividendes de la paix et de la chute du Mur de Berlin, sans vouloir reconnaître qu'ils sont épuisés depuis longtemps. Ainsi, à force de réductions budgétaires, « l'Europe de la défense est en hibernation et les armées européennes ressembleront bientôt à des armées-Bonsaï. »

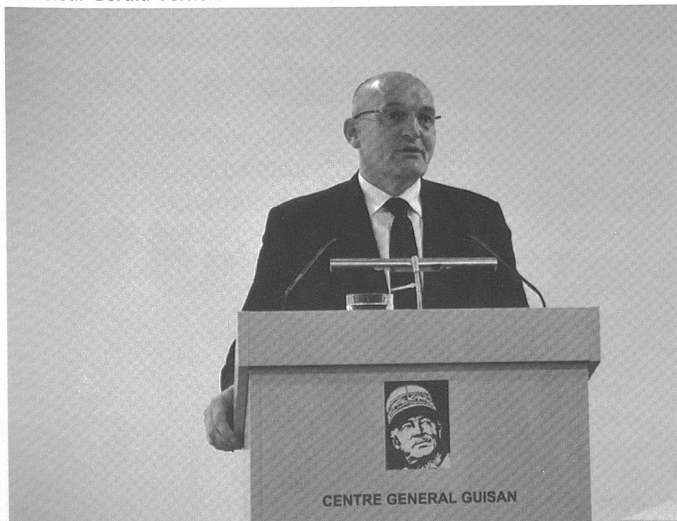
Les pays qui ont adopté des systèmes basés sur le volontariat sont confrontés à des difficultés de recrutement et de fidélisation. Dans les deux pays qui constituent encore des forces militaires dignes de ce nom en Europe, la France et le Royaume-Uni, les problèmes de recrutement sont devenus des préoccupations brûlantes, tant en termes d'effectifs que de profil des soldats. On est de moins en moins regardant et on recrute de plus en plus dans des couches sociales défavorisées et peu qualifiées.

Le chef du Service de renseignement militaire (J2) observe finalement que dans les pays comme l'Espagne, où le chômage explose -celui des jeunes en particulier-, les insuffisances de recrutement demeurent. L'attrait de la chose militaire, même comme alternative provisoire à une situation de l'emploi précaire, y apparaît vraiment faible. Le service à la patrie n'est donc plus un élément déclencheur dans le choix de la jeunesse européenne.

Le brigadier Theler illustre cette évolution des mentalités quand il nous parle du glissement du concept de « servir » vers une société où l'on s'attend à recevoir des services plus qu'à en donner, où l'on paie pour ne pas avoir à donner de son temps ou de sa personne.

Non seulement le recrutement, mais la reconversion des ex-soldats est coûteuse et problématique. Souvent en effet, le savoir-faire militaire n'est pas en adéquation avec les compétences requises pour leur réintégration dans la vie professionnelle. Sans parler des difficultés d'ordre socio-psychologiques.

Monsieur Gérald Vernez.



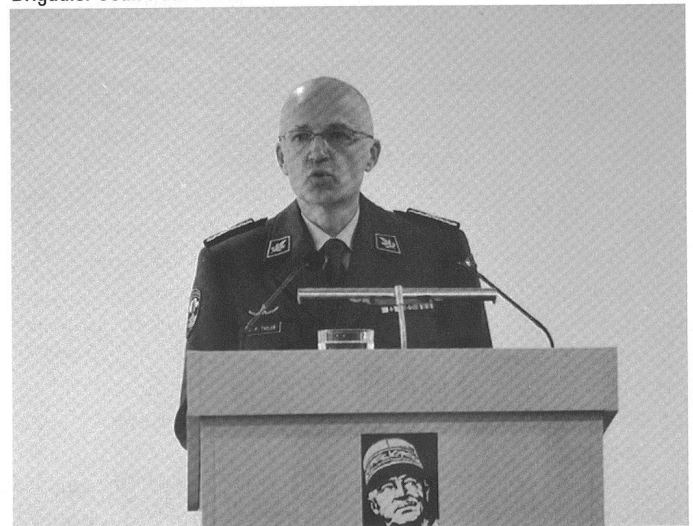
Le chef du Personnel de l'armée (J1) relève que les systèmes volontaires, vu la fluctuation naturelle des recrutements et donc des effectifs, sont confrontés à d'insurmontables difficultés de planification. Il s'inscrit aussi en faux contre les affirmations selon lesquelles l'armée de milice actuelle serait en sureffectif : l'évolution démographique tend vers une baisse naturelle des contingents de jeunes aptes au recrutement. Le système de milice permet justement de moduler la taille de l'armée, en adaptant la durée d'incorporation.

D'ailleurs, comme le rappelle l'historien Pierre Streit, l'obligation générale de servir ne signifie pas forcément que tous soient appelés. Au XVIII^e siècle, l'obligation de servir incombait aux cantons et non aux individus, charge aux cantons de fournir les contingents requis, selon des modalités diverses, qui permettaient parfois le remplacement. Ce n'est qu'avec l'avènement de la République Helvétique en 1798 que le service devient obligatoire pour tous les citoyens. Pendant un temps, c'est un tirage au sort qui désignait lequel des garçons célibataires d'une famille accomplirait ses obligations militaires. On peut donc parfaitement imaginer un système qui permette une modulation des effectifs sans renoncer à la conscription.

Jean-Paul Theler compare les différentes variantes possibles - l'armée de milice telle que nous la connaissons, le système de milice volontaire, le Service Long et l'armée de professionnels - selon les critères de la permanence et de l'obligation. La baisse des vocations, observée chez nos voisins, est donc prévisible chez nous aussi. Dès lors, la milice volontaire ne serait pas à même de fournir ni les effectifs, ni la qualité de militaires nécessaires à la réalisation des prestations attendues par le souverain.

Tablons alors sur un effectif de 20'000 - nous prenons ce chiffre puisqu'il semble constituer le consensus sur lequel se retrouvent les adversaires de notre armée, de quelque bord qu'ils soient. Nous observerons tout d'abord que l'ensemble de cet effectif ne pourrait pas être engagé en même temps : il y aurait en effet les cycles de formation et les relèves à prévoir. Dès lors, on ne pourrait compter que sur un effectif engageable en permanence d'un tiers, soit 6 à 7'000 hommes. Ainsi pour assurer un effectif de 20'000 hommes, la professionnalisation deviendrait très vite le recours obligatoire.

Brigadier Jean-Paul Theler



Force de constater ensuite qu'un effectif même réduit et fixe serait vraisemblablement surabondant par beau temps et insuffisant par gros temps. Le colonel Schaller rappelle qu'au Japon, ce ne sont pas moins de 100'000 hommes qui ont dû être mobilisés en quelques heures. Avec un effectif réduit, nous perdriions aussi la flexibilité de la milice.

A noter enfin que la charge financière porterait en permanence sur l'ensemble de cette armée de professionnels, quelle que soit leur mission ou leur engagement. En terme de salaires uniquement, un montant de 2 milliards CHF pour 20'000 hommes serait raisonnablement à prévoir. Des dépenses très importantes pour une armée inadaptée?

La Suisse échapperait-elle à cette tendance? Vraisemblablement pas.

Les problèmes d'effectifs auraient rapidement un impact négatif sur les prestations de l'armée. Les missions de protection et de défense assignées à la Confédération ne pourraient plus être satisfaites. Les options seraient alors de réduire le périmètre des prestations, ou d'intégrer une alliance qui permettrait de mutualiser les ressources. Ce serait alors abandonner notre indépendance et renoncer à la neutralité de notre Pays.

UNUS PRO OMNIBUS, OMNES PRO UNO : un choix de société

Les cités antiques, Athènes et Rome, connaissaient déjà la notion du citoyen-soldat «Miles.» La République romaine était fondée sur cette notion, nous rappelle le major Pierre Streit : «le soldat-citoyen est celui qui a un foyer et des biens à défendre.» Mais au delà de la défense du patrimoine, «le mot milice transcende la dimension matérielle et renvoie à une dimension politique plus fondamentale.»

Machiavel avait déjà reconnu que «la milice est plus qu'une simple forme d'organisation militaire, mais bien un véritable projet social.» Ainsi, la devise «un pour tous, tous pour un» qui figure sous la coupole fédérale «a essentiellement pour objet la solidarité confédérale et l'esprit de milice qu'elle implique.» Et Pierre Streit de préciser : «L'idée de milice désigne un principe d'organisation couramment pratiqué dans la vie publique [...] depuis le Moyen-Age. Elle repose sur l'idée républicaine selon laquelle le citoyen qui en a les moyens

Monsieur Pierre Streit



doit assumer des charges et des tâches publiques à titre extra-professionnel, voire bénévole.»

L'historien de la SVO convoque enfin les grands penseurs politiques -Montesquieu, Rousseau ou Jefferson- qui sont en faveur de l'armement du peuple et mettent en garde contre les dangers pour la démocratie des armées permanentes ou de métier. La milice est donc garante de la démocratie.

Mais la milice est aussi le principe structurant du tissu sociologique de notre pays. Elle constitue bien sûr, comme nous le rappelle Jean-Pierre Schaller, le creuset «des réseaux, des brassages sociaux, des échanges culturels et linguistiques, de la cohésion nationale et de notre identité.» La milice représente aussi l'engagement politique, la vie associative, les organisations professionnelles, les pompiers, les samaritains, ou encore les communautés religieuses. Autant de briques, poutres, arcs boutant et clés de voutes, qui forment l'édifice politique, social et culturel de notre pays.

Il n'est d'ailleurs pas étonnant que ce soient les mêmes personnes qui s'attaquent à notre armée de milice et qui dénoncent un système «dépassé de politiciens amateurs.»

On voit qu'au delà de l'obligation de servir, c'est à l'armée de milice que le GSsA s'en prend et qu'au-delà, ce sont les fondations mêmes de notre Etat que les opposants à l'armée remettent en question.

Le CRDC en ordre de bataille

Le colonel EMG Gérald Vernez peut, à l'issue de ces exposés et des débats nourris qui ont suivi, voir l'avenir avec l'assurance. La démarche du CRDC jouit en effet d'un large soutien. Il saisit l'occasion pour présenter sa garde rapprochée, composée des colonels EMG Jean-Pierre Schaller, Philippe Masson et Jacques Bühler, du lieutenant-colonel Antoine Maillard, du major Etienne Guggisberg, des capitaines Jean-Marc Gorgerat et Emmanuel Kilchenmann, du premier-lieutenant Olivia de Weck et du lieutenant Jean Signori.

L'Association CRDC, fondée ce même 22 mai, voit de nombreux nouveaux membres s'annoncer présents se soir-là, ce qui est un bon présage.

A. M.

